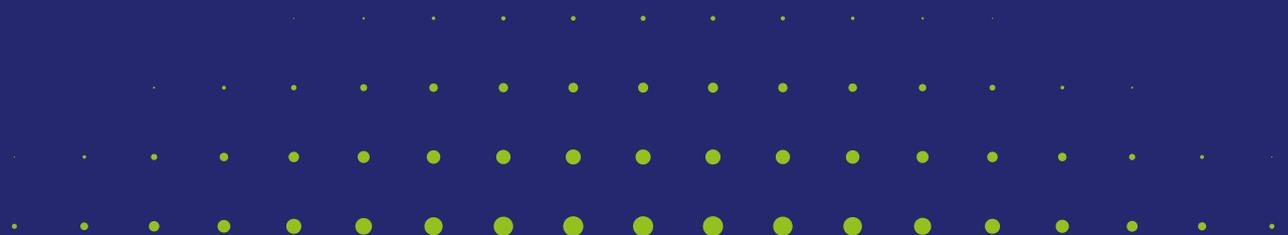




PROTÉGER, DÉVELOPPER, INNOVER

Nos priorités pour 2025 - 2028



LA FEUILLE DE ROUTE DE PHILIPPE BESSET

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Depuis mon élection en 2019, la pharmacie d'officine a été le sujet et l'acteur de bouleversements majeurs. Pendant l'épidémie de covid-19, de nouvelles missions nous ont été confiées avec le plébiscite des Français. Les officines de pharmacie, comme de nombreuses entreprises, ont depuis été frappées par une conjoncture économique difficile. Les tensions et ruptures d'approvisionnement en produits de santé sont devenues une contrainte quotidienne. Nous avons dû nous adapter à de nombreux interlocuteurs au gré de l'instabilité politique.



Sur ce chemin parfois escarpé, la FSPF a maintenu son cap : la défense de la pharmacie d'officine, d'un exercice épanoui de notre profession, d'une juste rémunération de nos missions. Nous avons poursuivi l'enrichissement du métier de pharmacien par la signature de la nouvelle convention nationale pharmaceutique.

Plus récemment, nous avons obtenu, grâce à l'avenant n° 1 à cette convention, l'engagement de l'Etat sur une trajectoire économique garantissant un milliard d'euros supplémentaire pour notre économie d'ici à 2027.

Nous avons avancé, au bénéfice du réseau, sur des chantiers restés trop longtemps inachevés, tels que le soutien aux officines des territoires fragiles, la délivrance de médicaments sous protocole ou la substitution des médicaments biosimilaires.

C'est dans cet esprit continu de volontarisme et d'exigence que je me porte candidat au renouvellement de mon mandat à la présidence de la FSPF.

Pour ces trois années à venir, je me fixe trois objectifs : **protéger, développer et innover.**

A chacun de ces trois axes, j'associe les priorités qui seront les nôtres et qui seront déclinées, dans leurs domaines d'expertise, par chacun des membres du Bureau qui m'accompagnera, avec l'appui technique de l'ensemble des collaborateurs de la FSPF.

Philippe BESSET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Besset', with a long horizontal stroke extending to the right.

Dans un contexte économique, politique et international incertain, protéger est un thème majeur qui devient la demande principale de nos mandants, dans de multiples domaines :

- Maintenir le monopole de dispensation du médicament, garantie de sécurité pour les patients, sans complaisance aucune face aux attaques de la grande distribution, à la vente sur internet non régulée, à la distribution des médicaments par d'autres circuits de soins ;
- Renforcer l'indépendance du pharmacien : certains investisseurs extérieurs à la profession rivalisent d'ingéniosité pour aliéner le libre arbitre de pharmaciens titulaires, peu éclairés sur la portée de leur engagement. Il faut mettre un terme à ces situations et, à cette fin, inventer de nouveaux instruments de régulation ;
- Maintenir un réseau de pharmacies de proximité permettant de garantir un accès aux médicaments et au service pharmaceutique partout en France. Nous développerons grâce au dispositif Action Pharmacie Rurale le suivi et l'appui aux officines seules dans leur village par tout moyen conventionnel et veillerons à ce qu'au sein des villes et de leurs quartiers ne se créent pas de déserts pharmaceutiques. Les missions actuelles et nouvelles doivent pouvoir être réalisées par toutes les officines grâce à une optimisation des ressources humaines disponibles.
- Améliorer la sécurité physique de nos équipes : nous lancerons, dans le cadre du prochain congrès de Lyon, un plan de formation à la sécurité en complément des outils déjà déployés et travaillons dès à présent, en ce sens, avec les pouvoirs publics.
- Mettre fin aux méthodes actuelles de l'assurance maladie en matière de récupération d'indus. Des travaux doivent permettre d'élaborer une méthode qui évalue la responsabilité de chacun : prescripteur, dispensateur, patient. Fondée sur la présomption d'innocence du professionnel en prérequis, elle doit imposer une validation « humaine » avant envoi d'une réclamation d'indu.
- La permanence des soins pharmaceutiques sera un enjeu de ces 3 années : par un travail qui doit continuer en collaboration avec l'ordre national des pharmaciens, le ministère de la santé et l'assurance maladie, nous devons la redéfinir et établir des règles claires et une organisation harmonisée.

DÉVELOPPER

Développer la pharmacie française, son économie, ses équipes, ses missions et sa place dans le système de santé sera un chantier majeur de notre mandat. Cela passera par :

- La promotion de la substitution des médicaments génériques, hybrides et biosimilaires avec l'obtention d'un modèle économique gagnant-gagnant avec l'assurance maladie qui concourra à la solidité de notre économie ;
- Le déploiement des missions inscrites dans la convention nationale pharmaceutique et l'accompagnement des professionnels au quotidien par la formation, la promotion par des campagnes publiques, de nouveaux supports pratiques d'information produits par la FSPF afin d'atteindre puis de dépasser les objectifs conventionnels ;
- Un suivi effectif de l'évolution du total des rémunérations conventionnelles, dans le cadre notamment de l'observatoire conventionnel de l'économie officinale. L'investissement consacré au réseau officinal devra dépasser l'inflation sur ces trois prochaines années pour atteindre d'ici à 2027 le milliard d'euros garanti par l'Assurance maladie et rémunérer justement les missions supplémentaires qui nous sont dévolues ;
- La poursuite de la dynamisation de la classification des métiers pour accentuer l'attractivité de notre branche professionnelle, qu'il s'agisse des pharmaciens ou des préparateurs en pharmacie. Donner des perspectives est l'une de nos obligations.

Innover a été le maître mot de ces dernières années pour notre profession. La convention nationale pharmaceutique a inscrit le pharmacien comme un acteur majeur de la politique de prévention. Certaines de ces innovations devront se concrétiser à l'occasion d'un second avenant à la convention, programmé à l'été 2026. Nous poursuivrons dans cette voie à l'occasion de la négociation de la future convention qui suivra l'élection présidentielle de 2027.

Nous travaillons à de nouveaux axes de prévention autour de l'utilisation de techniques de dépistage des maladies chroniques et infectieuses. Ces techniques favoriseront l'élaboration de nouveaux parcours patients avec des réponses adaptées, pour leur apporter le bon soin au bon moment. Les préparateurs / techniciens en pharmacie doivent être systématiquement associés, comme ils l'ont été pendant la pandémie COVID, car nous avons besoin de l'ensemble des compétences et ressources humaines disponibles pour réussir ces missions.

- Nous réclamons la prise en charge par l'assurance maladie de l'ensemble de nos missions de prévention et que la traçabilité de nos actes permette le suivi de l'épidémiologie des pathologies détectées.
- L'utilisation du numérique en officine doit évoluer au service de la simplification de l'exercice. L'ordonnance numérique doit devenir notre outil quotidien et intégrer, pour les remplacer, tous les dispositifs de sécurisation qui s'empilent et alourdissent notre acte de dispensation.
- Les interventions pharmaceutiques, grâce au déploiement de l'ordonnance numérique, doivent être reconnues conventionnellement. Tout temps additionnel lié à la dispensation de l'ordonnance au patient doit être valorisé, et l'officine rémunérée en conséquence.
- L'utilisation de l'intelligence artificielle dans nos logiciels métiers doit permettre de détecter les patients éligibles à des programmes de suivi pour améliorer « l'aller vers » et appuyer l'acte pharmaceutique, tant pour la dispensation que pour les accompagnements thématiques, les actions de prévention et les bilans personnalisés de médication.
- Innover aussi dans la formation de nos jeunes en créant le statut de maître de stage universitaire afin d'accueillir, sur tout le territoire, nos étudiants en DES de pharmacie d'officine et obtenir, pour les préparateurs, la possibilité de devenir techniciens supérieurs par une licence professionnelle.
- Nous intégrerons à nos réflexions les programmes évalués par les URPS, tels que le programme OSYS ou l'entretien vaccinal, véritables outils de recherche et développement pour notre profession et étudierons les missions de santé publique mises en œuvre par nos confrères des autres pays pour les adapter à notre pratique.
- Nous réclamons le droit de vacciner au-delà du calendrier vaccinal national pour les personnes qui partent à l'étranger.

TROIS ANS, TROIS PRIORITÉS

Dans la continuité des précédents mandats, nous n'oublierons aucun d'entre vous.

L'amélioration de la situation économique globale du réseau cache de grandes disparités et ne profite pas à toutes les officines. Les fermetures de pharmacies se poursuivent ; les risques pour l'accès aux médicaments, à la prévention et au dépistage demeurent.

La FSPF est viscéralement attachée au modèle pharmaceutique français qui, par sa diversité et ses différents modèles d'exploitation, offre un maillage optimal sur l'ensemble du territoire métropolitain et des territoires d'outre-mer, ainsi qu'un lien social unique pour les 5 millions de Français qui franchissent la porte de nos officines chaque jour.

Dans de nombreuses communes rurales ou périurbaines, la pharmacie constitue le dernier service de santé de proximité, participant au maintien d'une vitalité économique et sociale. Il est fondamental de veiller à sa pérennité et de favoriser la cession des fonds officinaux sans risque pour leurs acquéreurs.

A vos côtés, au service de chaque pharmacien, nous poursuivons la défense de ce modèle qui constitue une force indéniable de notre système de santé.

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



FABRICE CAMAIONI

Vice-président, Fabrice seconde Philippe Besset dans tous les aspects de la vie du syndicat. Il représente la FSPF au Bureau de l'UNPS.



PHILIPPE DENRY

Vice-président, Philippe s'implique dans la négociation collective de branche et la formation initiale des pharmaciens et préparateurs en pharmacie. Il est président du FIF PL.



FRANK BASQUE

Secrétaire général, Frank veillera au bon fonctionnement de l'équipe et la prise en compte des spécificités des outre-mer. **Président de la Commission Vie syndicale**, il fera le lien avec les présidents des syndicats départementaux.



CHRISTELLE QUERMEL

Trésorière, Christelle a la responsabilité de la bonne santé financière de la FSPF. Elle fait le lien avec le directeur général.



JULIEN CHAUVIN

Président de la Commission Etudes et stratégie économiques, Julien mettra en place un tableau de bord économique pour nos adhérents et élaborera la feuille de route de notre rémunération. Il est en lien avec la DSS, la CNAM, le CEPS.



LUCIE BOURDY-DUBOIS

Présidente de la Commission Métier pharmacien, Lucie gère les dossiers d'exercice professionnel et interagit avec la CNAM, le ministère de la santé et l'ANSM. Elle constituera un comité d'action pharmacie rurale afin d'appuyer les officines structurantes.



ELISE PALFRAY

Présidente de la Commission Entreprise, Elise négocie avec les partenaires sociaux les accords de branche. Elle participera aux travaux de l'UNAPL et du FIF PL au côté de Philippe Besset et de Philippe Denry. Elle est présidente de la CPNEFP.



VALÉRIAN PONSINET

Président de la Commission Convention et systèmes d'information, Valérian est l'interlocuteur dédié au numérique en santé et le référent pour la négociation conventionnelle avec l'Assurance maladie et les organismes complémentaires.



CHRISTOPHE WILCKE

Président de la Commission Exercice coordonné et pharmacie clinique, Christophe fait le lien avec les URPS, participe aux négociations et au suivi des maisons de santé et CPTS, des expérimentations métiers. Il aura la responsabilité de la campagne électorale URPS.



ALEXANDRA GAERTNER

Responsable du dossier "formation continue" des pharmaciens et préparateurs, Alexandra s'occupe du financement FIF, OPCO, DPC et est notre correspondante au conseil national professionnel auprès de la HAS. Elle appuiera Lucie et Christophe dans les dossiers d'exercice professionnel.



YORICK BERGER

Porte-parole de la FSPF, Yorick gère la communication externe avec Fabrice et Philippe Besset. Il est en charge des relations avec l'ANEPF et nos partenaires de la chaîne du médicament : industriels, grossistes, groupements.



OLIVIER ROZAIRE

Responsable des relations internationales, Olivier représente la FSPF au GPUE et à la FIP. Il est en charge des relations avec l'ordre des pharmaciens et les associations de patients. Il appuiera Julien pour la commission économie et mettra en place un cycle de conférences dans la lignée des Amphis de l'officine.



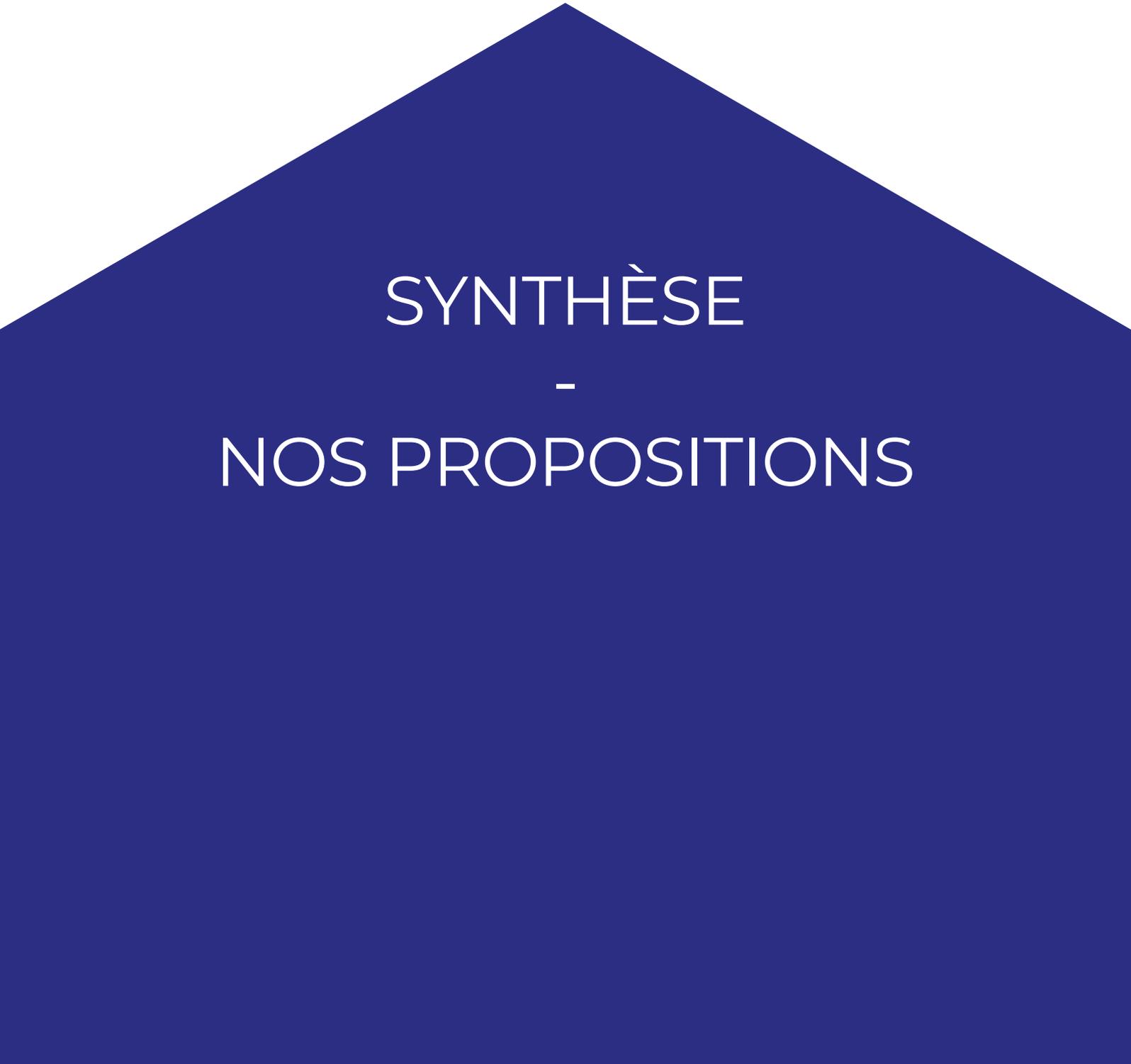
FRANCOIS-XAVIER HEMERY

Responsable de FSPF services et du lien FSPF-VOX pharma, François-Xavier s'impliquera dans la commission économie avec Julien pour créer un pôle économique puissant au cours de ce mandat.



CÉCILE MICHELET

Responsable de l'organisation du Congrès national des pharmaciens de Lyon.



SYNTHÈSE

-

NOS PROPOSITIONS

La juste rémunération de nos missions au service de la pérennité de nos entreprises

Protéger l'économie de l'officine

- Veiller à l'application de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique
- Apporter un soutien aux officines en difficulté
- Revendiquer une valorisation équitable des actes et honoraires
- Proposer une transformation du système conventionnel

Développer les activités rémunératrices

- Construire un modèle économique du médicament biosimilaire gagnant-gagnant avec l'Assurance maladie
- Veiller à la stabilité de l'économie du médicament générique

Innover pour assurer le futur de la pharmacie

- Mener une réflexion large sur l'avenir de la pharmacie (s'inspirer des innovations des différents modèles internationaux de la pharmacie, construire un modèle économique adapté à chaque pharmacie, évaluer l'ensemble des indicateurs économiques)

Un exercice enrichi et épanoui au service de la santé

Le médicament : notre coeur de métier, notre priorité

- Définir le modèle économique de la dispensation à domicile
- Négocier une rémunération conditionnelle de la préparation des doses à administrer et le financement des équipements nécessaires
- Améliorer la reconnaissance du pharmacien dans le parcours de soins et de son rôle dans l'exercice coordonné

Nouvelles missions : un cadre posé, un modèle à parachever

- Poursuivre l'accompagnement des pharmaciens dans le déploiement des nouvelles missions
- Obtenir l'administration et la prescription des vaccins du voyageur
- Obtenir l'extension des pathologies concernées par la dispensation sous protocole

La proximité : un pilier de notre profession, la boussole de notre action

- Obtenir le versement dès 2025 de l'aide aux pharmacies en territoires fragiles ciblées par la convention nationale pharmaceutique
- Maintenir la vigilance sur les conséquences de l'expérimentation des antennes de pharmacie
- Engager une réflexion approfondie sur la biologie délocalisée à l'officine et sur la rémunération du recueil et des prélèvements d'échantillons

Le numérique : un potentiel à exploiter, des carences à combler

- Accompagner les pharmaciens vers une téléconsultation choisie et à moindre coût (aide à l'équipement)
- Obtenir la généralisation de Visiodroits®
- Inciter au déploiement de l'ordonnance numérique au secteur hospitalier
- Accompagner les professionnels dans les démarches de cybersécurité

Ruptures et tensions d'approvisionnement : une contrainte quotidienne, des réponses de long terme

- Obtenir la systématisation des réunions sur les ruptures avec l'ANSM
- Travailler à l'amélioration de la transparence et de l'immédiateté de l'information sur les ruptures et leurs solutions
- Bénéficier d'une prise en charge systématique des préparations magistrales pour pallier les ruptures, avec une juste rémunération
- Sensibiliser le public aux difficultés des pharmaciens face aux ruptures

Simplifier l'exercice : lever les contraintes, rejeter les complexités

- Demander l'harmonisation des conditions de prescription et de dispensation
- Promouvoir le recours à un document unique pour la prescription, tel que l'ordonnance numérique
- Élaborer une méthode de gestion dépassionnée des indus
- Limiter la dispensation à l'unité aux seules situations dans lesquelles elle répond à un impératif de santé publique

Des métiers valorisés pour une filière redynamisée

Des métiers valorisés par une politique salariale adaptée

- Obtenir la mise en application, dès 2025 de la nouvelle classification des emplois et accompagner sa mise en place à l'officine
- Maintenir une grille de salaires appropriée
- Encourager une rémunération adaptée des métiers de supports
- Faire de l'officine un modèle d'égalité entre les femmes et les hommes

Reconnaître les compétences spécifiques, optimiser l'apport collectif

- Construire une formation spécifique de logisticien adaptée à l'officine
- Réorienter vers le logisticien certaines tâches des préparateurs
- Encourager la délégation de certains soins aux patients vers les préparateurs
- Poursuivre le travail de rénovation de la convention collective

Répondre aux attentes nouvelles par des formations d'avenir

- Finaliser le chantier du diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie d'officine
- Obtenir la reconnaissance au pharmacien du statut de maître de stage universitaire
- Adapter continuellement les formations des techniciens-préparateurs
- Achever à l'horizon 2028 la création de la licence professionnelle de technicien-préparateur
- Obtenir la pérennisation des aides publiques à l'apprentissage
- Achever, dès l'année prochaine, la mise en place du certificat de qualification professionnelle (CQP) phytothérapie-aromathérapie-herboristerie

La FSPF : un espace d'écoute, de dialogue et de service

Un fonctionnement démocratique ininterrompu mais en constante adaptation

- Optimiser la présence aux réunions des commissions et du Conseil d'administration
- Envoyer, le plus tôt possible, l'ensemble des supports de travail
- Aller vers des réunions de commissions plus participatives
- Réfléchir à une organisation plus fluide de l'Assemblée générale

Une Fédération avant tout au service de ses adhérents

- Renforcer la formation professionnelle à destination des adhérents, avec une offre diversifiée
- Fournir plus systématiquement des fiches pratiques
- Renforcer les informations sur les données économiques de l'officine
- Accompagner les pharmaciens dans la construction d'un environnement de travail sûr et responsable
- Mieux informer sur les services offerts aux adhérents
- Définir une offre de formation des cadres syndicaux à l'environnement institutionnel
- Accompagner les syndicats départementaux en situation de fragilité (secrétariat externalisé)

Une communication ambitieuse sur une action multiple aux bénéfiques de la profession

- Améliorer la visibilité du pharmacien auprès du grand public
- Renforcer la participation des membres du Bureau aux assemblées générales des syndicats locaux
- Accentuer la communication sur la participation de la FSPF aux différentes instances de consultation
- Renforcer la promotion de l'unité syndicale
- Poursuivre la réforme de la représentativité syndicale

www.fspf.fr



LA FÉDÉRATION DES PHARMACIENS D'OFFICINE